

*Initiatives ministérielles*

Il disait: «Au moment de l'adoption du projet de loi C-22, je demande au gouvernement de ne pas oublier qu'il fait mal aux malades, aux infirmes, aux personnes âgées, aux handicapés, aux pauvres et aux gouvernements provinciaux.» C'est dommage, parce que les gouvernements provinciaux nous demandaient que cette loi-là soit adoptée le plus tôt possible. «Il fait également mal à l'agriculture et aux pêcheries à cause des coûts des médicaments et des composantes chimiques.»

De la même façon, le sénateur libéral Buckwod soulève le spectre de la peur,—ce qu'ils font encore aujourd'hui—prétendant que la législation ferait mal aux Canadiens à cause de la hausse du prix des médicaments. Voici une traduction de ses propos:

• (1240)

«À mon avis, si nous adoptons ce projet de loi, nous allons rendre un très mauvais service à la population canadienne. Nous allons ajouter au problème des coûts des soins de santé. Nous allons priver de médicaments les gens alors qu'ils en ont un urgent besoin.» Hansard du Sénat, 23 juin 1987, à la page 1347.

Voilà ce qu'ont déclaré les Libéraux. Aujourd'hui, nous savons qu'ils avaient tort puisque la réalité est à des années-lumière de ces sombres prédictions. En fait, de janvier 1987 à décembre 1991, les prix des médicaments brevetés n'ont augmenté en moyenne que de 2,9 p. 100 par année, ce qui est bien en-dessous du taux d'inflation moyen pour la même période. Et tous ces gens-là qui levaient toujours le spectre de la peur pour des raisons politiques se sont tous trompés, et j'en ai nommé quelques-uns tantôt.

Quant aux investissements promis en R-D, l'industrie a atteint ses objectifs cinq ans avant l'échéance de 1996. J'ai une note ici que je pourrais donner, monsieur le Président. Ils avaient promis de doubler leur ratio de R-D et des ventes pour atteindre les 10 p. 100 en 1996, soit 10 ans. Mais, croyez-le ou non, en 1991, leurs objectifs étaient déjà atteints. Plus important encore, c'est qu'en plus ils les ont respectés. Ce n'étaient plus des objectifs, c'étaient des engagements. Non seulement ils les ont respectés, mais ils ont rempli leurs engagements. Et cela, monsieur le Président, c'est cinq ans au lieu de 10 ans. Il faut faire confiance un peu aussi aux gens. Quant aux investissements en R-D, l'industrie a atteint aussi ses objectifs plus qu'en avant de son temps.

Le projet de loi C-91 confère également de nouveaux pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui a été créé en 1987. On en a parlé tantôt, on peut monter les prix,—tantôt mon collègue en parlait—mais je pense que ce Conseil d'examen peut même mettre des gens en prison si on abuse dans les prix tel que le jeu de la concurrence le fait.

Donc, l'objectif est surtout de lui permettre de veiller à ce que le prix des médicaments brevetés, nouveaux et

existants, ne soient pas excessifs. Et j'ai bien confiance que le Conseil d'examen pourra y veiller grâce à ces nouveaux pouvoirs que lui confère ce projet de loi.

Ces nouveaux pouvoirs permettront aussi au Conseil d'examen de revoir l'établissement du prix de lancement des nouveaux médicaments brevetés. Car ce n'est pas seulement d'augmenter les prix. . . Je pense que les consommateurs pourraient se faire avoir quand un nouveau produit est sur le marché, non seulement sur l'augmentation, mais s'il sort déjà à un prix excessif, même s'il n'y pas augmentation, je pense que le consommateur est perdant là-dedans. Et cela le Conseil d'examen doit y voir sérieusement.

Le Conseil pourra également ordonner la réduction des prix ou faire imposer des amendes pour compenser les prix antérieurs jugés trop élevés et décourager ainsi la pratique des prix abusifs. Et, comme on l'a dit tantôt, cela peut aller jusqu'à la prison. Ces nouveaux pouvoirs conféreront enfin aux ordonnances du Conseil le même pouvoir qu'un décret de la Cour fédérale. Comme on le mentionnait plus tôt, il faut dire que depuis sa création, le Conseil a vu à ce que le prix des médicaments brevetés connaisse une hausse inférieure au taux d'inflation.

Mon collègue disait tantôt que si ça n'a pas augmenté, c'est parce qu'il y a une récession. C'est sûr que lorsque ça va bien, c'est toujours à cause de quelqu'un, mais quand ça va mal, c'est toujours la faute du gouvernement. Alors, là c'était l'inflation, ce n'est pas le Conseil qui a fait un bon travail. C'est dommage qu'il n'ait pas mentionné que le Conseil a probablement fait quelque chose de bien. On a eu des conseils dans le passé qui réglementaient pour les consommateurs, je dois l'avouer, et ça n'a pas toujours été un succès, même que cela a été souvent néfaste, car j'ai dû en débattre quelques-uns, et surtout ici à Ottawa. Mais si les résultats sont bons, il faut donner quand même un peu de bonne foi au Conseil. Mais mon collègue libéral de l'autre côté, lui, a choisi que c'était à cause de la récession.

Enfin, le quatrième rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés fait remarquer que le ratio de R-D et des ventes par les entreprises qui détiennent des brevets depuis 1991 se situe à 9,7 p. 100. L'an dernier, ces entreprises ont dépensé 376,4 millions de dollars en R-D, ce qui représente une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1990.

Mais je dois avouer, monsieur le Président, que ces augmentations se font ressentir chez nous. Je dois vous dire à quel point j'étais fier, encore ce matin. Sachant que nous allions discuter de ce projet de loi, en passant sur l'autoroute, à Laval, j'ai vu quelque chose de grand qui se bâtissait, et quand j'ai vu le nom, je fus très content puisque, encore une fois, c'est la compagnie pharmaceutique Bio-Mega qui a décidé d'agrandir et d'investir à Laval, une grosse bâtisse, qui n'est pas Esso, je dois